

Ce document vous permet de consulter directement le programme du concours interne de l'agrégation d'EPS pour la session 2010, paru au BOEN du 25/06/09.

Le texte original (« Concours internes de l'agrégation du second degré et des concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés – session 2010 ») est consultable sur :

http://media.education.gouv.fr/file/special_6/18/4/special6-agregation-interne_62184.pdf

NB : les passages relatifs aux épreuves en danse y sont **surlignés en rouge** par Passeurs de danse.

BULLETIN OFFICIEL SPÉCIAL N° 6 DU 25 JUIN 2009

**Concours internes de l'agrégation du second degré
et des concours internes d'accès à l'échelle de rémunération
des professeurs agrégés - session 2010**

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Épreuves d'admissibilité :

Première épreuve écrite :

Les sujets portent sur des thèmes relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S.) des années 1940 à nos jours. Il est attendu des candidats qu'ils identifient et utilisent les données historiques, philosophiques, sociologiques et institutionnelles pouvant éclairer et expliquer l'image, le statut et l'identité de l'E.P.S. en tant que discipline d'enseignement.

Leurs réflexions et leurs argumentations seront constamment en relation avec les enjeux et les débats, passés et actuels, de l'éducation physique et sportive.

Orientations thématiques pour la session 2010 :

- émergence et influence des différents courants pédagogiques ;
- l'exercice, la santé et l'E.P.S. pour tous les élèves ;
- de l'éducation physique des filles à la mixité en E.P.S. ;
- évolution du sport scolaire ;
- évolution de la formation des enseignants d'E.P.S.

Deuxième épreuve écrite :

Les sujets portent sur des thèmes exigeant à la fois des connaissances scientifiques et la maîtrise des données relatives à l'utilisation des APSA dans l'enseignement de l'E.P.S.

Il est attendu des candidats qu'ils choisissent et utilisent les données scientifiques pouvant éclairer et expliquer les choix et les mises en œuvre didactiques de cet enseignement.

Orientations thématiques pour la session 2010 :

- développement de l'adolescent et acquisitions motrices ;
- sollicitation des différentes ressources de l'élève et entraînement en milieu scolaire ;
- hétérogénéité du public scolaire et prise en compte des élèves en situation de handicap ;
- l'épreuve et l'élève en E.P.S. ;
- statut et place de la performance et de la compétition en E.P.S.

Épreuves d'admission :

Première épreuve

Liste limitative des APSA support de la leçon :

- Gymnastique au sol et aux agrès.
- Athlétisme (Sauts et Courses : vitesse - relais - haies).
- Boxe française.
- Course d'orientation.
- **Danse contemporaine.**
- Rugby.
- Basket Ball.
- Musculation.
- Natation (Nages sportives, Sauvetage).
- Tennis de table.

Deuxième épreuve

Activités :

- Athlétisme.
- Badminton.
- **Danse.**
- Escalade.
- Natation.
- Volley-ball.

Déroulement des prestations physiques

La prestation physique d'une durée de 30 minutes est organisée et présentée par le candidat pour illustrer une thématique proposée par le jury. Au cours de cette prestation, une ou des séquences imposées par le programme spécifique à chaque

APSA doivent trouver logiquement leur place en relation avec la thématique. Cette prestation fait suite à un temps de réflexion et de mise en place de 15 minutes n'incluant pas

l'échauffement et la récupération et au cours duquel le candidat dispose des 2 dernières minutes pour exposer oralement au jury la composition de sa prestation physique.

Évaluation de la prestation physique

La notation porte sur l'ensemble de la prestation physique de 30 minutes dans laquelle les niveaux de compétence et de performance atteints par le candidat dans la ou les séquences d'évaluations imposées seront pris en compte.

Concernant l'épreuve de danse

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8 mètres sur 10.

Les candidats doivent intégrer dans leur prestation physique les deux séquences imposées suivantes :

- une improvisation d'une durée maximale de 2 minutes à partir de la thématique proposée initialement par le jury ;

- une improvisation d'une durée maximale de 2 minutes à partir d'un inducteur choisi par le candidat parmi deux proposés par le jury. Ces derniers sont donnés à la demande du candidat au cours de la prestation.

Pour la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : un lecteur de CD ou MP3.

Le jury n'intervient que pour enclencher un éventuel support sonore proposé par le candidat.

Évaluation de l'entretien

L'entretien, d'une durée totale de 45 minutes, débute par un exposé de 10 minutes au maximum, le candidat disposant de 10 minutes de préparation. Cet exposé fait suite à une question initiale du jury dont la thématique est différente de celle de la prestation physique.

L'entretien peut être étendu à des activités permettant de répondre à des objectifs éducatifs d'un même type.

La notation de l'entretien porte sur le niveau de connaissances techniques et didactiques dans l'activité choisie par le candidat et peut aborder les différentes séquences de la prestation physique.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur les qualités manifestées par le candidat lors de l'entretien (coefficient 2).